

sans offrir de fournir les habillements à ce prix et, cependant, j'ai la lettre dans laquelle ils disent : " Nous serons heureux de recevoir vos commandes aux prix que nous avons mentionnés." Cela se résume en ceci ; que nous payons \$50,000 par année pour favoriser un petit nombre de manufacturiers canadiens, et c'est ce que je désire faire comprendre à la chambre et au pays.

M. KIRKPATRICK : Je ne puis rien dire, relativement au prix des habillements. C'est au ministre ou à ses employés de régler la différence entre le prix des habillements canadiens et les habillements anglais, en ajoutant, toutefois, ce qui serait juste, aux manufacturiers canadiens, les droits que le gouvernement imposerait. Mais, quant à la qualité des habillements, je crois que l'honorable député de Halifax (M. Jones) parle de choses qui se sont passées il y a plusieurs années, quand il dit que les commissions militaires ont condamné ces habillements. Ils ont été condamnés à cette époque, et ils étaient d'une qualité inférieure, mais une grande amélioration a eu lieu et, parlant en ma qualité d'officier volontaire, je ne crois pas que l'on se plaigne aujourd'hui de ces habillements. Tous ceux qui les connaissent en sont satisfaits. La qualité en est égale à celle des habillements que nous faisons venir d'Angleterre. Le drap est fort et bon. Les teintures écarlates qu'il était si difficile à obtenir en premier lieu, et qu'il était si difficile d'appliquer au drap, ont été obtenues à grands frais par les manufacturiers, et je ne crois pas qu'aujourd'hui la couleur soit inférieure à celle des habillements anglais. Quand, l'année dernière, on a fait voir des échantillons, les représentants du "Queen's Own" se sont déclarés satisfaits, et leur tailleur, qui était présent, a dit que si c'était un échantillon de la tunique canadienne qui serait en usage à l'avenir, il n'avait aucune plainte à faire. Cela est dû au fait que l'on a donné aux manufacturiers canadiens l'occasion d'essayer, et ce doit être une satisfaction pour le peuple du Canada que de constater qu'ils ont réussi, vu que l'argent est dépensé dans notre pays.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je dois avouer que c'est la chose la plus étonnante du monde, que d'entendre dire que le gouvernement du Canada est obligé d'imposer des droits sur les habillements qu'il importe pour les volontaires du Canada. Il est important que le meilleur habillement possible soit donné aux volontaires, mais il n'y a pas de motifs pour imposer un droit, à moins que ce ne soit dans le but d'en faire bénéficier Sanford et Cie, et autres maisons de ce genre, qui remboursent cet argent au gouvernement pour des fins de corruption.

Le général LAURIE : J'ai fait pendant quelque temps partie de l'état-major, et je crois qu'il est injuste d'accuser le ministère de la milice parce que des commissions militaires ont condamné certains habillements, et prétendu qu'on doit le blâmer. Ces commissions ont dû se réunir d'après les instructions du ministre de la milice. Sans ces instructions des quartiers généraux elles ne se seraient pas assemblées ; ainsi il est facile de voir que le ministère exerçait la surveillance voulue, puisqu'il fallait réunir ces commissions pour se prononcer sur la qualité des habillements. Au lieu d'être blâmé, le ministère devrait être félicité, vu que, de cette manière, il a protégé les intérêts du pays.

Je suis heureux de dire que, dans mon régiment, l'habillement a toujours été de bonne qualité et nous n'avons pas à nous en plaindre.

Instruction militaire..... \$40,000

M. CASEY : Cet item a été discuté d'année en année, et le ministre en a admis l'absurdité. Il sait très bien que les mandats qui sont émis pour exercices militaires, sont au nom des officiers qui n'instruisent pas du tout leurs hommes, si ce n'est au camp, et que la somme, au lieu d'être appliquée à cette fin, est versée au fonds de la fanfare, ou à d'autres fonds pour des fins de régiment, à moins que l'officier ne préfère se l'approprier sans avoir rendu aucun service à cet effet. Voilà six ans que j'en parle. Ce que je désire, c'est que la somme soit portée au fonds de la fanfare, ou au soin des salles d'armes ou autre chose de ce genre, et non pas paraître sous le chef de "instruction militaire."

Salles d'armes et soin des armes, etc. \$60,000

M. KIRKPATRICK : Je demanderais au ministre de nous dire ce que lui ou le gouvernement se propose de faire, au sujet de la salle d'exercice à Kingston.

Celle qu'il y a maintenant ne sera plus à la disposition du gouvernement à partir du 1er juillet prochain, et aucun arrangement que je connaisse n'a été fait pour procurer aux volontaires de cette localité une autre salle d'exercices et une autre salle d'armes. J'ai attiré l'attention sur ce fait, l'année dernière, et j'espère que, dans les estimations supplémentaires, il y aura un crédit pour cet objet.

Les officiers et les soldats sont très peu encouragés, s'ils ne sont pas pourvus d'un logement convenable, et si le gouvernement ne leur procure pas une salle d'armes et une salle d'exercices aux bataillons volontaires, ils ne peuvent maintenir leur organisation.

La ville de Kingston a offert un terrain très convenable, contigu au parc de l'artillerie, en échange d'un terrain qui n'est pas d'une grande valeur et qui est contigu à l'école centrale. Je ne sais pas si cette offre a été acceptée ou non. Le gouvernement ne nous a pas fait connaître ses intentions ; mais je demande maintenant au ministre de la milice de nous les faire connaître ; j'espère qu'il sera capable de donner une réponse satisfaisante, et qu'il est maintenant en position de déclarer qu'un local convenable a été trouvé pour les volontaires de Kingston.

Sir ADOLPHE CARON : Cette question a déjà été l'objet de l'attention du gouvernement. Je ne puis dire au juste ce qui sera fait ; mais mon honorable ami verra probablement le résultat de nos délibérations, lorsque les estimations supplémentaires seront déposées devant la chambre.

M. CAMPBELL (Kent) : Quelle est l'intention du ministre de la milice, au sujet de la salle d'exercices et de la salle d'armes de la ville de Chatham ?

Il doit se souvenir que, l'année dernière, lorsque les estimations furent votées, il promit qu'il ferait réparer la salle d'exercices et la salle d'armes de Chatham, qui se trouvent dans un très mauvais état et même tout à fait inhabitables.

La salle d'armes est toute démantibulée, et n'est plus propre à recevoir les armes ou uniformes, qui deviendraient impropres au service s'ils étaient laissés là. Si c'est l'intention du ministre de maintenir dans le pays les bataillons existants, il devrait, au moins, leur procurer un local où ils peuvent conserver leurs uniformes et leurs armes.